**IMPORTANT**

Cette fiche est à joindre à votre lettre et à adresser à :

* Par mail : internet.courrier@mairie-colomiers.fr
* Ou Courrier : Mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond BP 30330 - 31776 Colomiers Cedex

Important > les demandes contenues dans ce document sont prévisionnelles. Celles-ci seront définitivement validées après l’aval des différents services municipaux concernés.

|  |
| --- |
| 1. **L’ORGANISATEUR**
 |
| **Nom de la structure** |  |
| **Adresse** |  |
| **Personne référente** |  |
| **Téléphone**  |  | **Portable** |  |
| **Mail** |  |

|  |
| --- |
| 1. **LA MANIFESTATION – L’EVENEMENT**
 |
| **Objet** |  |
| **Date(s)** |  |
| **Horaires**  | Installation > |   |
| Ouverture public > |  |
| Clôture public > |  |
| **Site** | □ Hall Comminges□ Gascogne□ Satgé□ Autre salle ou site (adresse précise) : … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … |
| **Effectif** | Effectif prévisionnel participants-spectateurs : … … … … … …Effectif équipe organisation : … … … … … … … … … … … …  |
| **Divers** | Repas sur site : □ OUI □ NON |

|  |
| --- |
| 1. **LE MATERIEL – LA TECHNIQUE**
 |
| **Matériel** | □ Tables = **n** □ Chaises =□ Barrières = □ Grilles expo =□ Containers = □ Barnums = □ Podium = □ Autres = …………………………….□ Pack sono écoles / M.C / crèches (1 sono + 2 micros + lecteur CD-MP3-USB) |
| **Sonorisation** | □ OUI □ NON Présence d’un groupe musical ?  □ OUI □ NONSi oui > fournir la fiche technique complète (son + lumières)  |
| **Branchements électriques***(sous réserve de capacité sur site)* | □ OUI □ NONSi oui > décrire précisément les éléments à brancher : … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …… … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … |

|  |
| --- |
| 1. **LA SECURITE**
 |
| L’organisateur est responsable de la sécurité de sa manifestation et de la déclaration des activités dans le cadre d’un contrat d’assurance « Responsabilité civile ». Il est donc tenu d’organiser et d’assurer la sécurité de la manifestation en prenant toutes les dispositions utiles.Merci de préciser les modalités de sécurisation prévues pour l’évènement (en cas de besoin, le Service Tranquillité Publique peut vous conseiller afin de déterminer les mesures appropriées) :Joindre également les éléments complémentaires permettant d’instruire le dossier (plan, positionnement des agents, etc...) : |
|  | Qui est responsable sécurité de l’évènement ? … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …(Personne ayant la capacité ou l’autorité pour décider de l’arrêt de la manifestation et chargé du lien avec les autorités) |
|  | Qui est le coordinateur sécurité de l’évènement ? … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …(Personne veillant à ce que les postes définis et les consignes soient traités. Il doit être présent tout au long de la manifestation afin d’identifier les différents problèmes et y apporter des solutions) En matière de sécurité incendie, un certain nombre de préconisations et de règles sont applicables dans les **E**tablissements **R**ecevant du **P**ublics (ERP) municipaux, notamment le fait de prévoir à l’avance les agents SSIAP, quel que soit le nombre de participants attendus. Dans les autres cas, pour faciliter l’intervention des secours, il est conseillé de s’entourer de personnes ayant une bonne connaissance des lieux.Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, le Préfet a demandé aux communes de porter une attention forte aux dispositifs de sécurisation proposés par les organisateurs, tout particulièrement en matière de services d’ordre et de contrôle d’accès aux sites des manifestations.  |
| **HALL COMMINGES** | **□**  Pour un effectif de **moins de 500 personnes** : PRESENCE OBLIGATOIRE D’UN **SSIAP 1** ET D’UN **AGENT DE SECURITE PROFESSIONNEL**Agent SSIAP1 : Nom de la société : … … … … … … … … … Agent de Sécurité : Nom de la société : … … … … … … … … … □ Pour un effectif supérieur : La sécurité des manifestations fait l’objet d’un cadre légal. Critères > nombre de personnes, horaires et nature du rassemblement ou de la manifestation qui peuvent aggraver les risques. Les services municipaux concernés étudieront les modalités de sécurité à mettre en œuvre.  |
| **GASCOGNE /SATGE** | □ Sécurité incendie : * Agents ayant une bonne connaissance des lieux :

□ NON □ OUI 🡪 Effectif : …………………….* Agents SSIAP :

□ NON □ OUI 🡪 Effectif : …………………….* Recours à une association de protection civile ?

□ NON □ OUI 🡪 Effectif : …………………….□ Service d’ordre, si prévu, merci de préciser les effectifs prévus :* Bénévoles :

□ NON □ OUI 🡪 Effectif : …………………….* Recours à une société de sécurité privée :

□ NON □ OUI 🡪 Effectif : …………………….Toute personne, effectuant des missions de service d’ordre et de contrôle d’accès aux sites des manifestations, doit être reconnaissable. Les professionnels doivent avoir une tenue règlementée, les bénévoles doivent porter une chasuble jaune fluorescent (obligation demandée par la Préfecture). |
|  |
| **IMPORTANT :** Après instruction par les services et/ou en cas d’activation du plan Vigipirate renforcé, la collectivité se réserve la possibilité de ne pas autoriser la tenue de la manifestation quand le dispositif de sécurité prévu n’est pas en adéquation avec le niveau de risque prévisible. Elle peut également demander à l’organisateur de compléter, voire de renforcer les mesures de sécurité lorsque celles-ci sont insuffisantes. |
|  | **SIGNATURE DE L’ORGANISATEUR :**DATE : … … / … … / … … |